

**PRÉSENTATION ET ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 47-26-2023, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 47 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C2-114 ET DE MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE DE CONSTRUCTION AINSI QUE LA PROFONDEUR MINIMALE DANS LA ZONE V-209**

Avis est donné par la soussignée Paula Knudsen, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2023, a adopté le projet de règlement suivant :

**PRÉSENTATION ET ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 47-26-2023, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 47 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C2-114 ET DE MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE DE CONSTRUCTION AINSI QUE LA PROFONDEUR MINIMALE DANS LA ZONE V-209**

et tiendra une assemblée publique de consultation le **7 novembre 2023, à 19h00**, dans la salle du conseil située au 10, rue de la Mairie à Saint-André-d'Argenteuil, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1)*.

L'objet de cette assemblée est de présenter le contenu du projet de règlement d'agrandie la zone C2-114 et la diminution de la superficie minimale de construction sur l'île Carillon de 67m<sup>2</sup> à 32.5m<sup>2</sup>.

Aux fins du règlement de zonage, la zone V-209 affectée par ces modifications se localise comme suit :



Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil municipal désigné par le maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement numéro 47-26-2023 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement ainsi que les limites précises de la zone visée peuvent être consultés à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés.

Fait et donné à Saint-André-d'Argenteuil, ce 16<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

Paula Knudsen  
Directrice générale et greffière-trésorière